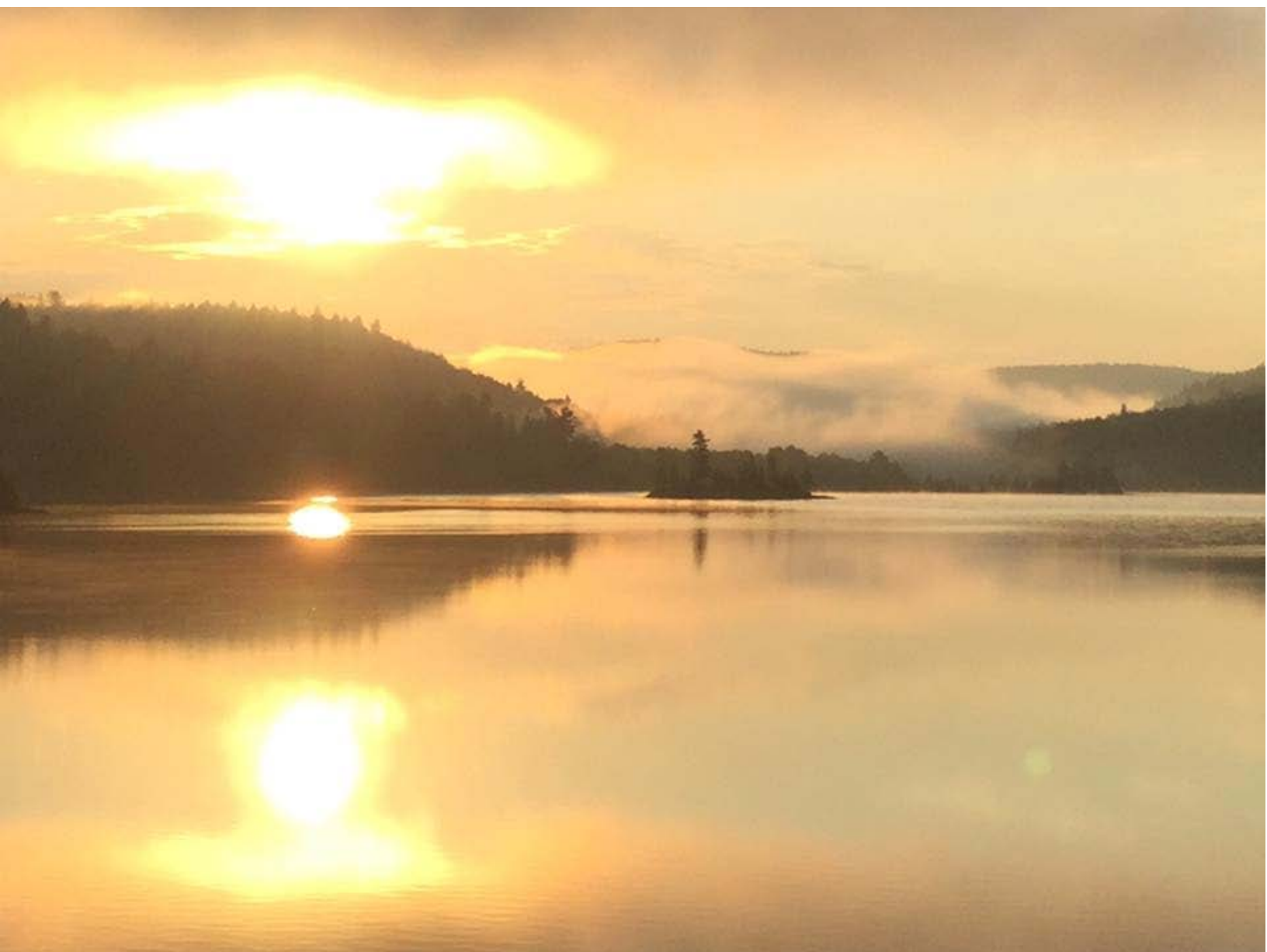


JOURNAL DU LAC CLAIR

ÉDITION - 2023



TABLES DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT.....	3
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
ASSEMBLÉE DE L'ASSOCIATION NOTRE-DAME DU LAC CLAIR.....	6
CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2023.....	9
SOIRÉE BON VOISINAGE.....	10
AVIS AUX MEMBRES.....	11
SITE WEB DE L'ASSOCIATION.....	12
LA ROUTE DU LAC CLAIR.....	13
QUALITÉ DE L'EAU DU LAC.....	16
INFORMATION POUR LES PÊCHEURS.....	17
SOYEZ VIGILANTS.....	18
CODE DE VIE DU LAC.....	21
PROCÉDURE POUR LE REMISAGE DE BATEAUX DANS LA GRANGE.....	23
POUR NE PAS METTRE LE FEU.....	24
HORAIRE DES CUEILLETES ORDURES, RECYCLAGE ETC.	25

Crédits photos : Luc Thifault

Édition et mise en page : Pier Colbert



Mot du Président

**MADAME, MONSIEUR,
CHERS MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME-DU-LAC-CLAIR.**

L'année 2022 a (presque) vu la fin de la pandémie de COVID-19, à tout le moins le début d'un contrôle de la propagation du virus et la redécouverte hésitante de quelques approches sociales : poignées de main, accolades, bises. On a aussi pu se réunir en groupes plus grands que nos cellules familiales en se sentant un peu moins coupable.

Au lac, on a continué d'être les témoins de plusieurs transactions immobilières. Elles touchaient souvent des propriétés possédées par les mêmes familles depuis quelques, voire plusieurs décennies et les nouveaux arrivants insufflent une nouvelle dynamique dans le milieu. Pour plusieurs de ces transactions, ce sont des membres d'une famille déjà propriétaire au lac qui en ont été les acteurs. Ces nouveaux propriétaires ne sont donc pas des « nouveaux » au lac mais ils y arrivent avec des connaissances qu'ils ont acquises en le fréquentant déjà et appris à l'aimer suffisamment pour s'y attacher encore plus solidement en achetant une propriété.

Personnellement je me réjouis de ce mouvement des familles de s'implanter ainsi. Les fils et filles qui s'installent près de leurs parents connaissent déjà les préoccupations de l'Association. Ils en connaissent les valeurs et la mission même de l'Association qui est la préservation d'un milieu de vie unique et de très grande qualité. Il y a peu sinon pas de sensibilisation à faire auprès de ces nouveaux proprios : que ce soit sur la protection de la qualité de l'eau, la surveillance des plantes envahissantes, l'utilisation des embarcations ou autres sujets, ils en connaissent déjà les enjeux.

Sur le plan organisationnel, il faut souligner la sagesse de l'Assemblée générale de l'Association qui l'automne dernier a décidé d'augmenter de façon substantielle son fonds de réserve en vue de travaux qui devront être effectués dans un avenir pas très lointain sur nos bâtiments. Nous avons aussi connu au cours de l'automne, la date de l'audience de la Cour Supérieure qui traitera notre demande de jugement déclaratoire sur le véritable statut des résidences de tourisme dans les zones qui entourent le lac : les 4 et 5 décembre 2023. Nous avons aussi suivi avec attention les différents dossiers municipaux qui peuvent nous affecter.

Pour 2023, la poursuite de la réfection des chemins du lac Clair et Laporte sera enfin complétée par la municipalité. La surveillance des accès au lac risque de devenir un enjeu important et devra être encore plus sévère. Un nombre élevé de projets domiciliaires sont en développement et notre lac attire pas mal d'intérêt de la part de certains promoteurs. Je vous rappelle que le lac n'est PAS privé, car tous les lacs du Québec appartiennent à l'État. Cependant, il n'y a pas d'accès public au lac, QUE des accès privés sur l'ensemble des terrains riverains. C'est donc chez vous, chez moi, qu'il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'intrusions autres que celle que nous voulons autoriser. Nos mesures de contrôle des descentes de bateaux ont été profitables jusqu'à maintenant et nous les poursuivons. La collaboration de tous est requise pour les autres types d'entrée.

IN MEMORIAM

Au cours des derniers mois, nous avons été informés du décès d'au moins quatre personnes qui ont été des acteurs importants pour la vie de l'association dans son histoire. Il m'apparaît important d'en parler un peu ici. Madame Louise-Odile Paquin, présente au lac de son enfance à il y a quelques années alors que sa santé ne lui permettait plus de le faire. Elle continuait de suivre nos activités et de faire des commentaires et suggestions intéressants. Madame Réjeanne Leblanc dynamique, elle a été secrétaire de l'Association pendant de nombreuses années et a été active dans la mise en œuvre du tennis et de son environnement et de plusieurs activités sociales pour les membres de l'époque. Monsieur Bernard Legault lui aussi dans la vie associative et trésorier de l'association. Enfin, Monsieur Claude Auger, ancien président du CA, initiateur de nombreux projets et activités qui a laissé une trace profonde dans la vie au lac. Même si ces tristes événements se sont échelonnés de novembre à avril, leur présence et leur impact méritent de se souvenir d'eux

Malgré cette fin un peu triste, je vous souhaite un bel été, après un hiver un peu long.

Au plaisir de vous croiser sur ou autour du lac, on se serrera la main!

Jean-Denis Asselin, président



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION NOTRE-DAME DU LAC CLAIR 2023

PRÉSIDENT

Jean-Denis Asselin

VICE-PRÉSIDENT

Nicholas Chrysagis

TRÉSORIER

Claude Laurent

SECRÉTAIRE

Pier Colbert

RESPONSABLES DE L'ENVIRONNEMENT

Johanne Leblanc

Michel Leclerc

RESPONSABLE DE L'ENSEMENCEMENT

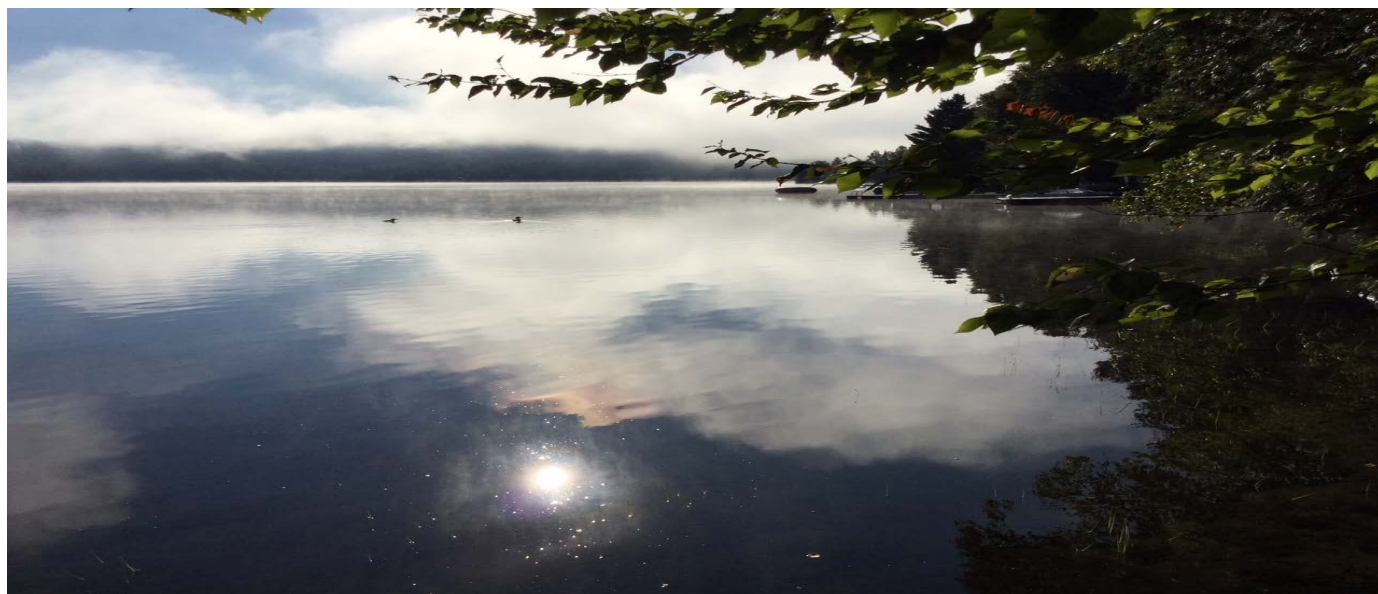
Guy Saumure

ADMINISTRATRICES

Karine Demers

Nathalie Gronier

Joanie Lajeunesse



Pour toutes communications ou questions s.v.p. nous écrire à : associationdulacclair@gmail.com

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de l'Association de Notre-Dame du Lac Clair inc tenue le 16 octobre 2022 à 10h au Centre des Loisirs Marcel-Thériault à Saint-Côme.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 10h sous la présidence de Jean-Denis Asselin.

2. Constat du quorum

Le quorum étant constaté conformément aux règlements généraux de l'Association, le président remercie les membres de leur présence et débute l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait lecture de l'ordre du jour proposé qui est adopté à l'unanimité après avoir ajouté les points suivants : surveillance des résidences de tourisme, ensemencement et varia.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2022

Les membres ont reçu au préalable le projet de procès-verbal; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Suivis

Re-naturalisation des berges

La Municipalité a transmis au printemps aux propriétaires du lac une lettre indiquant la conformité ou non de la berge de leur terrain. Il semble qu'un suivi sera effectué par la Municipalité au cours des prochains mois.

5. Finances

5.1 Résultats de la situation financière au 30 septembre 2022 et solde en banque

Le trésorier présente les produits et les dépenses au 30 septembre 2022. Au total 133 propriétaires ont cotisé à ce jour. Ainsi les produits totalisent 23 827,50 tandis que les dépenses totalisent 13 911,39\$.

L'excédent est donc de 9 916,11\$. Le solde en banque au 6 octobre 2022 était de 25 530,32\$, tout fonds confondus.

5.2 Adoption du budget

Le trésorier présente le sommaire du budget recommandé par le conseil d'administration pour l'année 2023 en considérant une cotisation à 150\$. Le montant attribué à chaque poste budgétaire est expliqué.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour 2023 tel que présenté.

5.3 Fonds spécial pour contestation judiciaire

L'Association a cumulé la somme de 23 485,00\$ en soutien à la démarche de contestation judiciaire depuis le 1^{er} septembre 2021. Après avoir payé les frais juridiques et professionnels, il reste à ce jour 10 517,55\$.

5.4 Adoption du montant de la cotisation pour 2023

Le conseil d'administration recommande le maintien de la cotisation actuelle à 150\$ en signalant toutefois que des travaux seront nécessaires pour la mise à niveau des immobilisations.

Parmi ces travaux, il faut considérer en priorité la réfection à court terme de la toiture de la chapelle. En ce sens, différentes options d'augmentation du montant de la cotisation – allant de 25 à 200 \$ - sont émises et débattues par les membres.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité que la cotisation de 2023 soit établie à 175\$ dont 25 \$ sera placé dans le fonds de réserve dédié à la mise à niveau des immobilisations.

De plus, les membres seront invités à verser à une contribution volontaire visant à enrichir le fonds de réserve lors du renouvellement de la cotisation en début 2023 pour permettre à l'Association de planifier et réaliser les améliorations requises à ses immobilisations.

6. Dossier à la Cour supérieure

Le président remercie les membres de leur soutien dans cette démarche qui a exigé de nombreuses heures de discussions, de participation aux séances municipales, d'échanges avec les juristes et de réflexions.

Il précise que les parties ont convenu d'une journée et demie d'audience. Les dates réservées sont les 4 et 5 décembre 2023 à la Cour Supérieure de Joliette.

Le président explique que les citoyens de la Municipalité participant aux assemblées du Conseil municipal manifestent de plus en plus leur insatisfaction à l'égard des locations à court terme dans les résidences de tourisme. La Municipalité a connu quelques difficultés à l'égard de la firme de sécurité, dans la gestion des plaintes des citoyens qui subissent une nuisance. En cas de besoin, les résidents peuvent toujours communiquer au 450-883-2726.

7. Dossiers municipaux

7.1 Réfection des ponceaux sur les chemins autour du lac

Au cours de l'été, plusieurs travaux ont été réalisés par la municipalité. De nouveaux ponceaux ont été installés sur la route du Lac Clair et les fossés élargis. Après vérification, la voirie ne posera pas d'asphalte neuve. D'autres travaux se poursuivront du côté du chemin Laporte.

Plusieurs membres se disent inquiets face aux risques de collision sur la route du Lac Clair à la hauteur du sentier Swaggin, il est suggéré qu'une démarche citoyenne soit réalisée auprès de la Municipalité afin que cet endroit soit sécurisé. De plus, des panneaux de signalisation invitant les conducteurs de véhicules à ralentir sont suggérés.

7.2 État d'avancement de l'installation de la fibre internet

Lors de la dernière assemblée du conseil municipal, il a été mentionné que le raccordement ne serait fait qu'en décembre 2023. Les membres intéressés sont invités à consulter le site du gouvernement quant à leur éligibilité aux équipements de *Starlink*.

7.3 Matières résiduelles

Les propriétaires ont reçu un bac à compostage avec les consignes à suivre. Les coûts du bac distribué seront ajoutés au prochain compte de taxes municipales.

7.4 Surveillance des résidences de tourisme

Le président résume les problèmes rencontrés par la municipalité pour assurer la surveillance des résidences de tourisme

8. Dossiers courants

8.1 Plantes envahissantes

Johanne Leblanc, responsable de ce dossier, résume les observations faites au cours de l'été. Seules des plantes indigènes prolifèrent particulièrement aux entrées de ruisseaux. Elle invite notamment les navigateurs à ramasser des plantes coupées par les embarcations pour éviter qu'elles échouent dans une zone encore épargnée.

8.2 Résultats des tests d'eau effectués à l'été 2022

Le président présente les résultats des tests effectués au cours de l'été par Michel Leclerc et qui sont semblables à ceux des années antérieures. Les résultats paraîtront dans le prochain journal.

Suite au questionnement d'un membre soulevé antérieurement quant à la participation éventuelle de notre association au *Réseau de surveillance volontaire des lacs*, le président souligne que les méthodes de prélèvements sont très exigeantes, pointues et rigoureuses et qu'à ce jour, personne ne se porte volontaire pour réaliser les prélèvements conformément aux exigences du RSVL.

8.3 Corvée du printemps dernier et projet de sondage

Le président remercie tous les participants à la corvée faite à la chapelle et au parc. Le conseil d'administration a été ambivalent quant à la pertinence de réaliser un sondage pour la mise à niveau de ses immobilisations. Il s'avère plus urgent de rénover en priorité le toit de la chapelle compte tenu des coûts potentiels des réfections souhaitées.

8.4 Situation en ce qui concerne l'accès à la plage

Le président expose les faits depuis que le propriétaire de la plage et le propriétaire du droit de passage ont érigé une clôture avec un accès contrôlé à la plage. Les personnes concernées ont été victimes

l'eau ont été très utiles pour limiter l'accès aux embarcations.

8.5 Rappel : code de vie et site web de l'association

Le président rappelle l'existence du code de vie pour guider les propriétaires particulièrement pour la navigation et le site web de l'Association pour toutes informations utiles sur la vie au lac.

8.6 Ensemencement

Les pêcheurs semblent avoir bien profité de leur prise. L'un d'eux a pêché une truite de 26 livres. Une autre mise à l'eau d'œufs de truite est prévue cet automne.

9. **Élections**

9.1 Nomination d'un président d'élection

Monsieur Jean-Denis Asselin assure la fonction de président d'élection.

9.2 Postes en élection

Cinq postes viennent en élection pour un mandat de deux ans.

9.3 Procédure électorale

Le président expose sommairement le mécanisme d'élection et le rôle des administrateurs au conseil d'administration.

9.4 Appel de candidatures

Le président indique que les personnes qui occupaient l'un des 5 sièges ont manifesté leur intérêt à poursuivre pour un autre mandat de deux ans. Néanmoins, toute personne intéressée à poser sa candidature, peut le faire à main levée. En cas de scrutin, deux membres assureront le rôle de scrutateurs.

Les personnes suivantes confirment leur intérêt : Nicholas Chrysagis, François Gauthier, Claude Laurent, Joanie Lajeunesse, Johanne Leblanc et Michel Leclerc.

9.5 Scrutin

Comme il y a plus de candidatures que de postes à combler, les membres sont invités à remplir un bulletin de vote. François Giroux et Guy Laganière font office de scrutateurs

9.6 Dévoilement des résultats

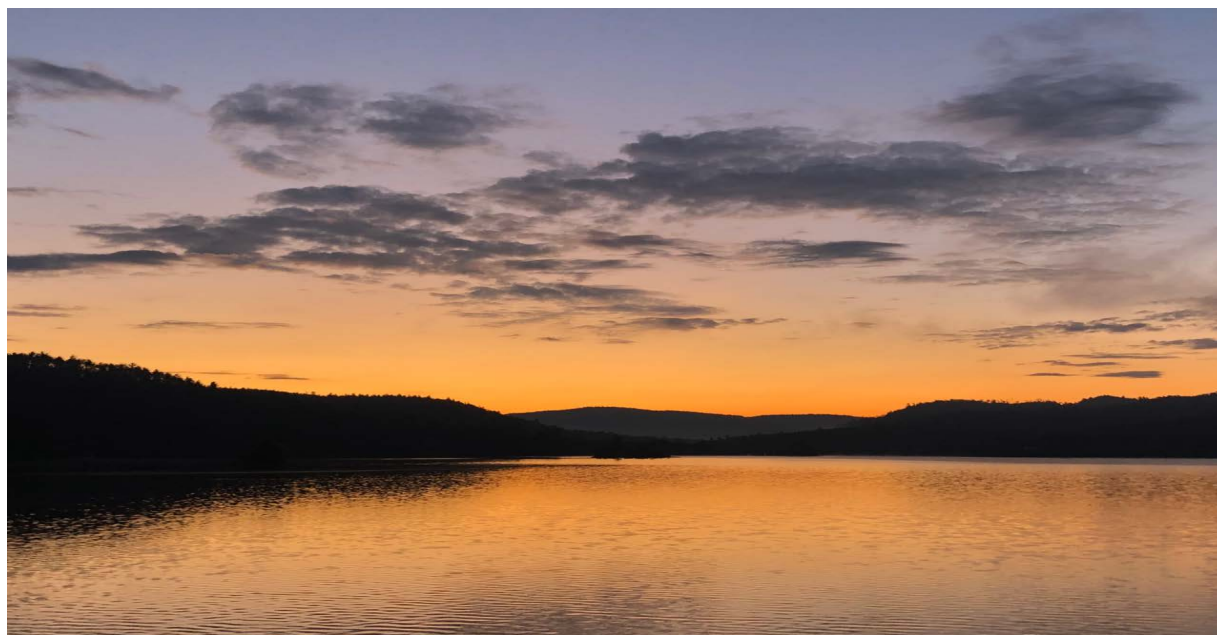
Après décompte, les personnes suivantes sont élues administrateurs au conseil d'administration de l'Association : Nicholas Chrysagis, Joanie Lajeunesse, Claude Laurent, Johanne Leblanc et Michel Leclerc.

10. **Varia**

Motomarines : Le président rappelle la position de l'Association à l'effet que l'usage de motomarines sur le lac n'est pas toléré.

11. **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à midi quinze.



Calendrier des activités 2023



Tous les événements sont sujets à confirmation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU PRINTEMPS

15 AVRIL

OUVERTURE DE LA
PÊCHE

28 AVRIL

ACTIVITÉ DE BON
VOISINAGE

19 AOÛT

FERMETURE DE LA
PÊCHE

10 SEPTEMBRE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE

À CONFIRMER

SORTIE DES
EMBARCATIONS

À CONFIRMER

Réservation du tennis

« Contrairement aux années passées, aucune personne n'est chargée de prendre les réservations pour le tennis. Les personnes intéressées – membres de l'association seulement – pourront passer au parc pour inscrire leur nom et adresse au lac vis-à-vis l'heure souhaitée. Les feuilles de réservation seront accessibles à la cabane du parc.

Merci

SOIRÉE BON VOISINNAGE

LE 19 AOÛT 2023

Dans la liste des dates à retenir, l'Association veut organiser cette année UNE SOIRÉE BON VOISINNAGE. En effet, puisqu'il a été impossible aux cours des derniers étés de tenir des événements rassembleurs, le conseil d'administration a retenu le 19 août pour cet événement.

Entre les années 1990 et 2010, le conseil d'administration et des propriétaires organisaient bénévolement une épluchette/hot dog à la grange à la fin de l'été. Cet événement permettait aux résidents du lac, leur famille et invités de participer à une fête où des nouveaux liens amicaux se tissaient.

Puisque cet événement veut attirer davantage des jeunes familles, il serait intéressant que de nouvelles personnes s'impliquent dans l'organisation. Vous êtes donc invités à manifester votre intérêt auprès d'un membre du conseil d'administration.

Merci.





L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME-DU-LAC-CLAIR POURSUIT L'APPLICATION DE CERTAINES MESURES AFIN D'ÉVITER NOTAMMENT UNE CONTAMINATION POTENTIELLE DU LAC À LA MYRIOPHILLE EN ÉPI.

POUR MIEUX CONTRÔLER LES ACCÈS AU LAC, LES MEMBRES DOIVENT COMMUNIQUER (DANS UN DÉLAI RAISONNABLE) AVEC L'UNE DES PERSONNES SUIVANTES QUI POURRA OUVRIR LES BARRIÈRES POUR VOUS PERMETTRE DE MONTER OU DESCENDRE VOTRE EMBARCATION.

ATTENTION : VOUS DEVEZ LAVER VOTRE REMORQUE ET VOTRE EMBARCATION AVANT LA MISE À L'EAU, OBLIGATOIREMENT SI ELLES ONT NAVIGUÉ SUR UN AUTRE PLAN D'EAU.

Descente de l'Association	Descente de M. Laporte
Johanne Leblanc 514-233-2658	Michel Leclerc 514-707-6338
Pier Colbert 514-444-6830	Jean-Denis Asselin 450-883-2639 514-444-3680
Guy Saumure 514-951-3669	Nicholas Chrysagis 514-591-4959 (jusqu'au 15 juin)
Claude Laurent 514-269-4418	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VOUS REMERCIE DE VOTRE COMPRÉHENSION ET COLLABORATION.

Printemps 2023

Voici les principales consignes :

- Vous devez communiquer à l'avance avec l'un des membres du conseil d'administration afin qu'il puisse vous ouvrir la barrière. Idéalement 48 heures à l'avance, minimum 24 heures.
- Nous vous demandons aussi de considérer le fait que les membres du conseil d'administration sont des personnes bénévoles et que la date et l'heure convenue soient respectées.
- Vous pouvez descendre votre embarcation entre 9h00 et 17h00.
- Il est interdit de descendre à l'eau une remorque dont l'adresse est ailleurs qu'au lac. Le cas échéant, prendre entente avec un membre du conseil d'administration.
- Les embarcations doivent appartenir à un propriétaire du lac et si elles ont navigué sur un autre plan d'eau, elles doivent obligatoirement être lavées.

Merci de votre coopération.

Site web de l'Association

Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration a décidé qu'il fallait se doter d'un outil d'information pour les propriétaires au Lac Clair. Ainsi a été créé le site web de l'Association dont l'adresse est la suivante :

www.lacclair.ca

Le lecteur y retrouvera une description de l'organisme L'Association de Notre-Dame du Lac Clair inc. qui existe depuis 1960. De plus, les membres peuvent y retrouver la liste des administrateurs actuels, consulter le procès-verbal de la dernière assemblée générale, comprendre les objectifs de la cotisation et lire le code de vie.



Sous l'onglet environnement, sont décrites les principales dimensions environnementales à considérer soit : les bandes riveraines et berges, les plantes aquatiques indigènes ou envahissantes, l'entretien des embarcations, leurs mises à l'eau et leur sortie et l'ensemencement.

Un autre onglet décrit les activités et les lieux communs accessibles aux membres tels que la chapelle, la grange, le parc, le tennis et les descentes à bateaux.

Finalement, certaines informations sont placées sous les rubriques communications, rapports et journal de l'Association.

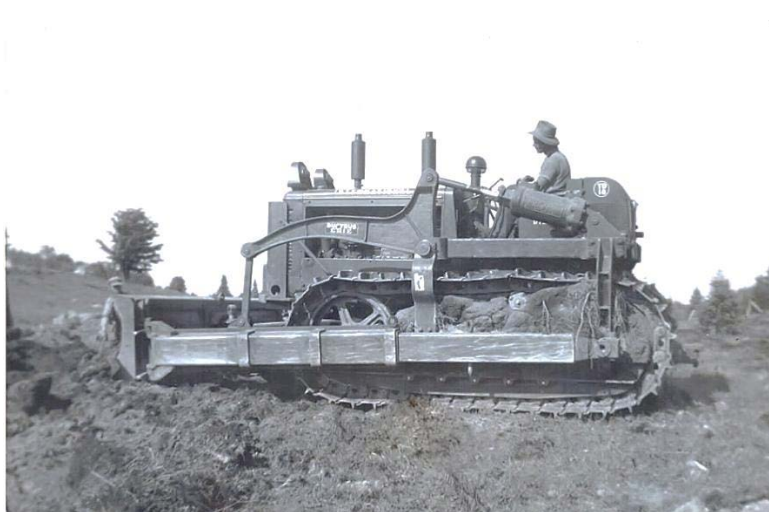
Le conseil d'administration souhaite que le site web du lac devienne l'outil de référence pour l'ensemble des propriétaires et qui pourra au fil du temps être amélioré.

La route du Lac Clair

1949

Villégiature oblige, la route du Lac Clair est en gestation. Depuis le Lac Guillemette, Michel Brault accompagne son père, Armand, sur leur traîneau artisanal (le *jumper*) tiré par leur cheval. Ils éclaircissent un tracé de six pieds de large jusqu'à la plage publique actuelle, prenant bien soin de récupérer le bois qu'ils ramènent à leur moulin à scie dans le rang Versailles qui mène à Val St-Côme.

Deux à trois années plus tard, la route doit maintenant se prolonger sur les versants sud et ouest du lac. Mes yeux de jeune enfant sont éblouis par cette machine de fer qui défriche la forêt, renversant les arbres et bousculant d'énormes roches dans un grondement infernal. C'est le bulldozer de Ferland Construction.



Henri Brunelle aux commandes du bulldozer



ancienne pelle à câbles. Photo prise chez Philippe Desmarchais, au lac Daniel (de g. à d.) : André Thérien, Georges-Émile Bazinet, Daniel Thérien (enfant), Jean-Guy Thérien et leur père René « kiwi » Thérien.¹

¹ Photo gracieuseté de Danielle et Louis Bazinet.



Vous avez sûrement entendu parler du docteur Lucien Ferland (1914-1968). Originaire de Ste-Élisabeth, élevé sur la ferme, a fait ses études au Séminaire de Joliette puis à l'Université de Montréal. Son diplôme de médecin en main, il s'installe à Ste-Émélie-de-l'Énergie en 1943. Le 271, rue Principale abrite sa résidence et son bureau. Son épouse, Jacqueline Bazinet, sera son assistante de tous les instants. À cette époque, un médecin de campagne soigne des personnes de tout âge et offre des soins de toute nature. Ainsi, il doit souvent procéder à des extractions dentaires, même soigner des animaux, n'ayant pas de dentiste ou de vétérinaire à proximité. Il dispose aussi d'un appareil de radiographie. Également, tel un apothicaire, il opère son officine de médicaments. Mais surtout, il doit sillonner les villages pour assister les femmes lors de leurs accouchements. De St-Côme, St-Damien, St-Zénon, St-Michel-des-Saints et de Ste-Émélie bien sûr; il a fait le tour. Imaginez les routes enneigées qu'il a dû affronter. Adieu chevaux et carrioles, il se munit d'une *snowmobile*. Au besoin, il doit lui-même amener des patients à Joliette.



Conscient de tous les problèmes de son patelin, il en devient maire en 1949 pour le demeurer jusqu'en 1968. Dès lors, il fonde Ferland Construction dédié à la voirie municipale. Aqueduc, entretien des routes, égouts, etc., sa compagnie étend ses activités sur tout le territoire, et jusqu'à Montréal. Il fonde aussi Cargair Aviation (1961) pour promouvoir le tourisme dans la région, étant lui-même un grand amateur de chasse et pêche. Plus de soixante-trois familles ont ainsi un emploi grâce à lui.

Voilà une époque « bipolaire », alternant entre danses guerrières et danses populaires, charleston puis rock'n'roll. L'urgence et l'instinct de survie s'imposaient à chaque jour. La recherche et le développement s'accéléraient *pour enrichir l'art de soigner de la science de guérir**. Découverte des antibiotiques, fondation de l'Institut de microbiologie (1938) par le docteur Armand Frappier, l'Institut de cardiologie de Montréal (1954) par le docteur Paul David. Les médecins de campagne s'investissaient à fond dans leur communauté. Les spécialités médicales se développaient.

Malheureusement, le docteur Ferland ayant fait un premier infarctus en 1952, succombe à une attaque fatale en 1968, à l'âge de cinquante-trois ans. Sa compagnie lui survivra pour devenir l'actuelle Jobert Construction (Joliette-Berthier). Cargair « vole » encore. Enfin, sa mémoire est aujourd'hui honorée par la résidence pour aînés qui porte son nom.

Vous savez maintenant qui a injecté toute son énergie à Ste-Émélie. J'espère que ce récit suscitera chez vous intérêt et admiration, et vous fera faire un petit détour pour vivre une page d'une très belle histoire de chez nous.

Pierre-A. Hébert
Michel Brault
Josée Ferland

* Réf. : *Docteur Lucien Ferland : Un médecin de campagne, un bâtisseur, une époque*. Édition Caius du livre

Qualité de l'eau du lac

Comme à chaque année nous effectuons des tests d'eaux pour évaluer la qualité de l'eau de notre lac. Nous avons depuis deux ans élargi les paramètres de nos analyses, en plus de l'analyse de la qualité de l'eau de baignade et de turbidité, nous prenons des mesures de pH et de phosphore présent dans l'eau du lac.

Vous trouverez ci-bas un tableau qui présente les différents résultats d'analyses.

D'un coup d'œil vous pourrez constater que notre lac est en bonne santé.

Concernant l'eau de baignade j'ai effectué deux séquences de prélèvement de six échantillons tout autour du lac à peu près au même endroit à chaque fois. L'eau de baignade est excellente puisque les résultats sont sous la barre de 20 coliformes fécaux par 100ml.

La turbidité aussi est excellente puisque nous avons des lectures toujours au-dessus de quatre mètres.

Un pH idéal pour l'équilibre faune et flore est de 6.5. Il faut quand même prendre note que le pH peut varier tout au cours d'une journée, la flore qui peut être plus ou moins active peut le faire varier.

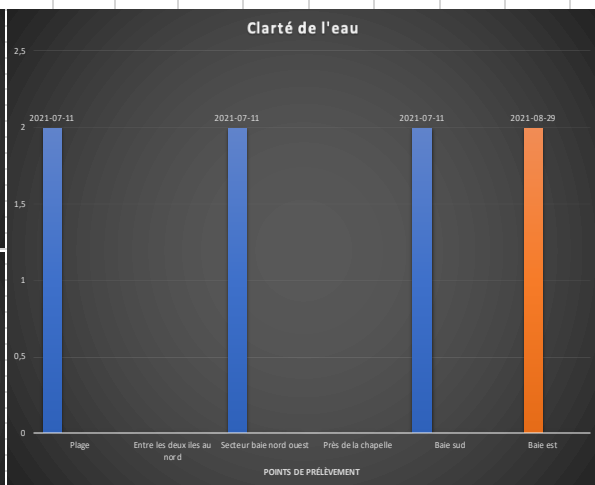
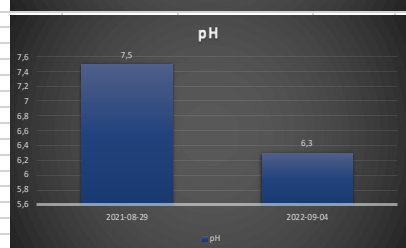
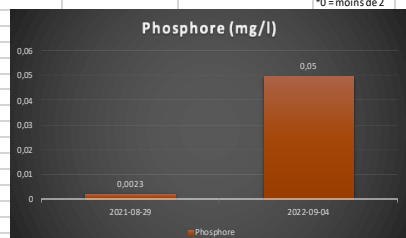
Le taux de phosphore peut varier aussi d'une année à l'autre, il est influencé par l'apport de minéraux de l'érosion des berges du lac et de ses affluents. Aucune action n'est à faire avec des résultats sous la barre de 10.

Le présent tableau sera complété par les prises de mesures des prochaines années.

Michel Leclerc

Points de prélèvement	Emplacement	2021-07-11	2021-08-29	2022-07-21	2022-09-04
1	Plage	2	0	0	0
2	Entre les deux îles au nord	0	0	0	0
3	Secteur baie nord ouest	2	0	0	0
4	Près de la chapelle	0	0	0	0
5	Baie sud	2	0	0	0
6	Baie est	0	2	0	0
	pH		7,5		6,3
	Phosphore		0,0023		0,05

*0 = moins de 2



Informations pour les pêcheurs

Bonjour chers pêcheurs et pêcheuses !

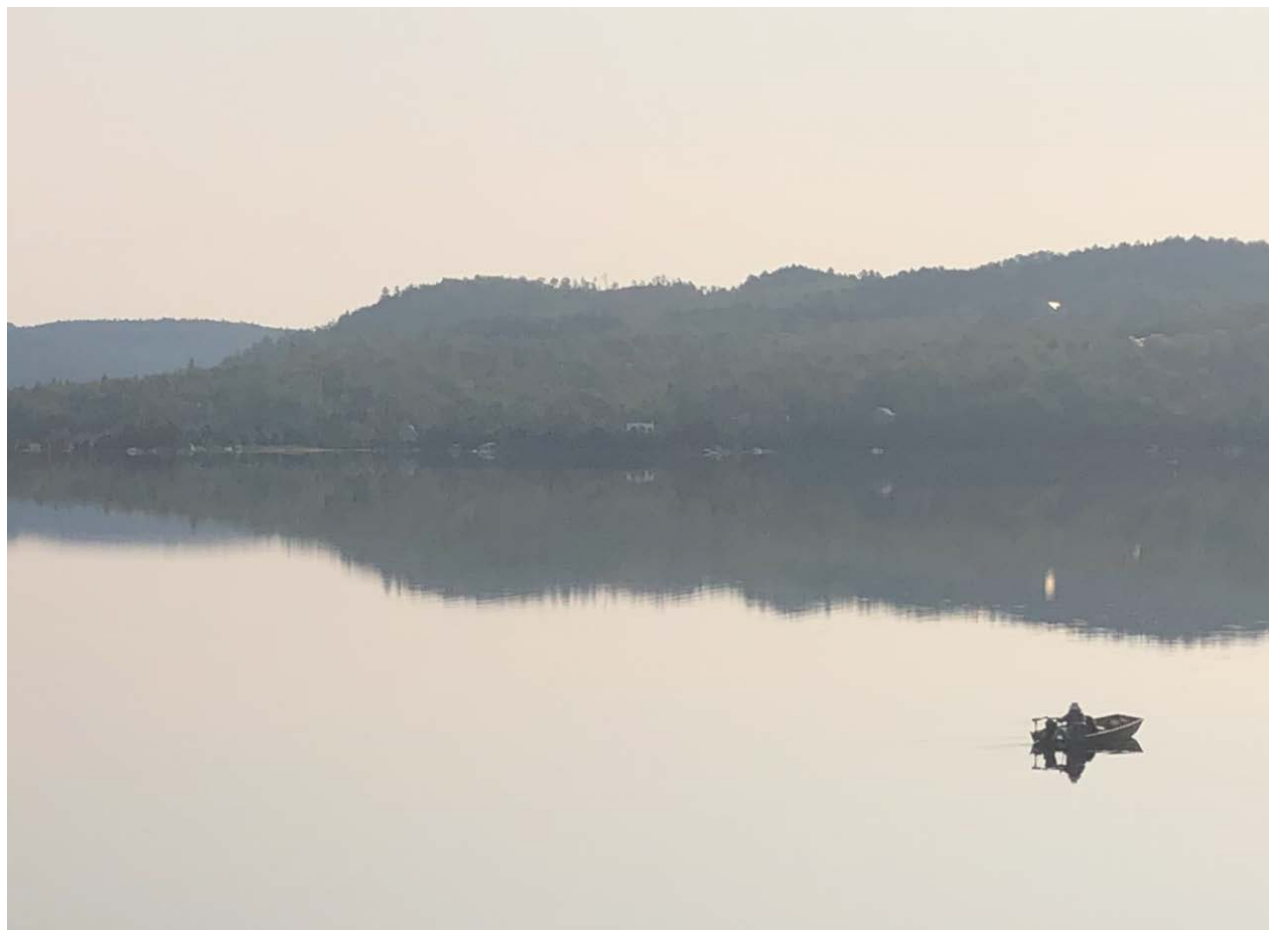
Voici quelques informations pour la saison de pêche 2023 qui est déjà débutée, avec permis de pêche en poche !

DU VENDREDI 28 AVRIL
AU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE.

Truite mouchetée (omble de fontaine) 10 en tout/jour
Truite grise (touladi ou moulac) 2 en tout/jour

Bonne saison de pêche et merci de respecter les règles en vigueur et les quotas de prises journalières.

Votre Association



Soyez vigilants!

PAR LE COMITÉ ENVIRONNEMENT

Il serait apprécié que chaque propriétaire riverain porte une attention particulière à l'apparition de nouvelles plantes aquatiques aux abords de leur terrain. Si vous en trouvez, tentez de les identifier. Les potamots, la braseni de Schreber sont des plantes envahissantes mais indigènes déjà identifiés au lac. Svp tentez de ne pas couper les plantes avec les hélices car les fragments augmentent considérablement la prolifération.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'identifier la plante, contactez Johanne Leblanc ou François Gauthier, membres du conseil ayant reçu la formation par la CARA. Ils pourront vous aider. Plus la détection se fait rapidement, plus les chances de succès d'éradiquer la plante sont grandes.

Préservez la santé de notre lac c'est l'affaire de tous!



BRASENI DE SCHREBER




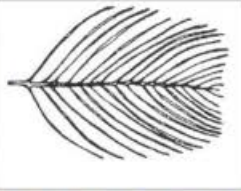







POTAMOT



MYRIOPHYLLE À ÉPI

Soyez vigilants!

(SUITE...)

Myriophylle à épi / <i>Myriophyllum spicatum</i> / Eurasian water-milfoil Espèce présente au Québec				
Description	Feuilles	Disposition des feuilles	Structures de reproduction	Autres caractères distinctifs
Plante submergée ou émergente enracinée au substrat, peut pousser jusqu'à des profondeurs de 10 m et former des herbiers denses	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles submergées finement divisées et regroupées en verticilles - Feuilles composées de 12-24 paires de folioles - Extrémité des feuilles coupée formant une ligne droite 	<ul style="list-style-type: none"> - 3-6 feuilles par verticilles, le plus souvent 4 - Espace entre les verticilles ≥ 1 cm 	<ul style="list-style-type: none"> - pis de fleurs et de graines émergents - Multiplication par fragmentation des tiges 	<ul style="list-style-type: none"> - Tiges abondamment ramifiées près de la surface - Si plus de 15 paires de folioles par feuilles, il s'agit fort probablement du myriophylle à épi
				
				

Espèces similaires				
Espèce	Myriophylles indigènes <i>Myriophyllum</i> spp	Myriophylle aquatique - exotique <i>Myriophyllum aquaticum</i>	Utriculaires spp- indigènes <i>Utricularia</i> spp	Cornifles spp - indigènes <i>Ceratophyllum</i> spp
Description	- Il y a 6 espèces de myriophylles indigènes au Québec qui peuvent être confondues avec le myriophylle à épi.	- Plante submergée ou émergente, dont la partie émergente ressemble à un petit conifère.	- Plantes submergées enracinées au substrat ou flottant en surface.	- Plantes submergées, non enracinées au substrat.
Feuilles	- Feuilles avec 3 à 14 paires de folioles; - Espaces entre les verticilles ≤ 1 cm	- Deux types de feuilles verticillées : - submergées brun rougeâtre; - émergentes vert vibrant, - Par groupes de 4 ou 6; - De 10 à 18 paires de folioles par feuille.	- Feuilles alternes, verticillées ou opposées, pétiolées, en forme d'éventail, subdivisées comme des branches d'arbre.	- Feuilles verticillées, fourchues, subdivisées de 1 à 3 fois; - Petites épines sur la marge.
Structures de reproduction	- Fleurs à l'aisselle des feuilles ou portées sur un épi émergent. - Multiplication par fractionnement des tiges.	- Multiplication principalement par fractionnement des tiges.	- Fleurs et fruits émergents	- Petits fruits à la base des feuilles; - Multiplication par fractionnement des tiges.
Autres caractéristiques distinctes	- Feuilles pouvant être verticillées ou disposées irrégulièrement autour de la tige; - Folioles parfois fourchues - Présence parfois de bourgeons hivernaux.	- Feuilles émergentes robustes et cireuses ressemblant à des plumes; - Peut pousser jusqu'à 30 cm au-dessus de la surface de l'eau.	- Peuvent porter des utricules permettant d'attraper des insectes, de petits crustacés ou des larves aquatiques; - Présence de bourgeons d'automne sur certaines espèces, verts, visqueux, composés de 1 à 3 renflements, mesurant de 1 à 3 cm.	- Les feuilles ont une texture rigide et conservent leur forme à l'extérieur de l'eau; - Tiges ramifiées.
Dessins - photos				
				

Soyez vigilants!

(SUITE...)

Fondsvert

Écaille à taches rouges

Écaille de tétra

Grabe à taches noires

Poisson rouge (Carassin)

Mystiphyllé à épi

Moules américaines

Palanet crépe

ATTENTION

ÉVITEZ D'INTRODUIRE DES

ENVAHISSEURS EXOTIQUES

DANS NOS PLANS D'EAU

Les espèces exotiques envahissantes peuvent être catastrophiques pour la faune et la flore des plans d'eau du Québec!

SI VOUS UTILISEZ UNE EMBARICATION:

AVANT et APRÈS USAGE

- **INSPECTEZ** votre embarcation et votre matériel;
- **REJETEZ** boue, végétaux et animaux loin d'un plan d'eau;
- **VIDangez** l'eau de cale, du moteur et du vivier;
- **LAVEZ** à l'eau chaude, à haute pression ou laissez sécher 5 jours votre embarcation et le matériel qui a été en contact avec l'eau;
- **NE REMETTEZ PAS** à l'eau vos appâts de pêche.

SI VOUS AVEZ UN AQUARIUM:

- **NE REJETEZ JAMAIS** des poissons, des tortues, des plantes, de l'eau d'aquarium ou de jardins aquatiques dans les cours d'eau ou dans les fossés, drains et égouts.

Pour plus d'information: mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/
faune.gouv.qc.ca/especes/envahissantes

ENSEMBLE  on fait avancer le Québec

Québec 



L'Association de Notre-Dame-du-Lac Clair inc.

CODE DE VIE AU LAC

Ce code s'ajoute à la réglementation applicable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme tout comme aux règlements du guide de sécurité nautique (GSN) qui doivent être respectés.

L'objectif de ce code est de proposer des façons responsables de vaquer à des activités pouvant potentiellement porter atteinte à la qualité de vie dans notre environnement.

Convaincu de la nécessité du respect des valeurs suivantes :

- Respect mutuel entre les utilisateurs du lac et ses environs et de la quiétude des riverains
- Respect de l'environnement naturel et de la qualité de vie
- Respect des zones de baigneurs et des embarcations non motorisées
- Respect de la prévention de la pollution visuelle et sonore

Chaque utilisateur voudra bien adopter un comportement responsable en adhérant aux consignes suivantes :

- Pour la navigation à moteur
 - Limiter sa vitesse à 10km/heure dans une bande de moins de 30 mètres de la rive (GSN).
 - Limiter sa vitesse à moins de 10km/heure avant 9h et après 22h; les feux de navigation doivent être utilisés après le coucher du soleil.
 - Circuler loin des rives, des baigneurs, des embarcations de pêcheurs et des embarcations non motorisées (à 50 mètres).
 - L'amarrage d'une embarcation à moteur ne peut se faire qu'à un quai privé relié à la rive.
 - Éviter les déplacements des bateaux dans les parties peu profondes (0-3 m) étant donné que le brassage des sédiments favorise le développement de nutriments des cyanobactéries.
 - Seules les embarcations des résidents du lac ou celles qui ont été autorisées à utiliser une descente ont un droit d'accès.
 - Détenir une preuve de compétence pour la conduite d'une embarcation moteur.
- Pour la pratique des sports nautiques
 - Privilégier les secteurs riverains inhabités et occuper davantage le centre du lac.
 - Limiter la navigation à grande vitesse au centre du lac.
 - Si un skieur veut abandonner un ski, le faire dans une zone moins à risque et le récupérer rapidement.
 - Les motomarines ne sont pas tolérées au lac.
 - Le *wakeboat*, le *wakesurf* et le *waveboat* créent des vagues nuisant à l'écosystème et sont à éviter.
 - Privilégier le centre du lac pour la traction de gonflables.
 - Un nageur doit se rendre visible (utiliser un ballon) en privilégiant la nage le long des rives et, le cas échéant, être accompagné d'une embarcation si une traversée est envisagée.
- Pour toute navigation
 - Le privilège de garder un bateau sur le lac est limité aux riverains.
 - Toute embarcation en provenance d'un autre lac est prohibée.
 - Laver soigneusement une embarcation avant la mise à l'eau surtout si celle-ci a fréquenté un autre plan d'eau pour éviter l'introduction d'espèces nuisibles ou envahissantes.
 - Retirer de l'eau des objets flottants rencontrés.

Les îles : puisque le sol et la flore y sont très vulnérables, il est interdit d'y camper et d'y faire des feux.
Les battures : une zone dangereuse pour toutes les embarcations à moteur puisque des rochers à fleur d'eau ne sont pas toujours apparents. Observer les indicateurs qui y sont habituellement installés.
La plage : Cette plage est une propriété privée et n'appartient pas à l'Association. Chaque visiteur doit agir de façon responsable en respectant les consignes affichées.
Les feux d'artifice : suivre les consignes du ministère de la Sécurité publique, de la SOPFEU et de la Municipalité quant aux pièces pyrotechniques d'usage domestique. De plus, il importe d'obtenir un permis auprès de la Municipalité (article 1.5 du règlement 339-2000).

➤ Autres particularités

Lorsqu'un propriétaire juge qu'une situation pouvant être qualifiée « à risque » est constatée, il importe alors d'aller rencontrer la personne sur les lieux de la situation qualifiée « à risque » et d'en discuter avec elle. Les relations de bon voisinage sont toujours privilégiées.

Lorsqu'un propriétaire entreprend des travaux d'entretien avec des outils bruyants tôt le matin par beau temps calme ou même en fin de journée, il faut savoir que le bruit est très facilement entendu par tous les voisins, car le lac porte au loin le son. D'ailleurs, il est possible d'avoir recours au règlement municipal relatif aux nuisances, à la paix et bon ordre.

En bref, on ne fait pas subir aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'ils nous fassent subir.

Aussi, un lien avec le site de la Municipalité concernant la réglementation qui s'applique au lac, incluant le règlement sur les quais ainsi qu'un guide des bonnes pratiques permettant de combiner civisme, plaisir et protection de l'environnement se retrouvent sur le site internet de l'Association du lac :

www.lacclair.ca

Ce code de vie doit être transmis aux nouveaux propriétaires, locataires et visiteurs.

Accepté par le conseil d'administration le 27 mars 2022

Adopté par l'assemblée générale le 15 mai 2022





ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU LAC CLAIR INC

Procédure pour le remisage de bateaux dans la grange

L'Association utilise la grange pour permettre le remisage de cinq (5) bateaux pour les mois d'hiver soit de la fin de semaine de l'Action de grâce à celle de la Journée nationale des Patriotes en mai.

Principes : Assurer une équité pour les membres de l'Association propriétaires de bateaux en vue d'utiliser une place dans la grange pour le remisage.

Les places disponibles sont tirées au sort parmi les propriétaires qui manifestent un intérêt à utiliser une place d'entreposage pour leur bateau. Les utilisateurs des places disponibles auront droit d'usage pendant trois ans.

Conditions :

- Détenir un titre de propriété immobilière dans la zone entourant le lac;
- Être propriétaire en titre du bateau;
- Avoir acquitté sa cotisation annuelle à l'Association;
- Respecter le calendrier d'entrée et de sortie des bateaux;
- Assumer les frais de remisage dès l'entrée du bateau²;
- Détenir une assurance annuelle;
- Signer le contrat de remisage dès l'entrée du bateau.

Indications sur l'embarcation

- Le bateau doit être installé sur sa propre remorque et respecter les dimensions suivantes :
 - Longueur maximale de la remorque incluant le moteur en position verticale et de la main de la remorque : 23 pieds
 - Largeur maximale du bateau incluant le matériel de protection latérale : 8 pieds

Procédure :

L'Association transmettra avant la fin mai un message à l'ensemble des membres pour annoncer la période du dépôt de leur intérêt à utiliser une place de remisage pour leur bateau dans la grange.

Les membres propriétaires d'un bateau doivent signifier leur intérêt en transmettant un message courriel entre le 1^{er} et le 30 juin de l'année.

Le message courriel doit être adressé à : associationlacclair@gmail.com

L'attribution des 5 places sera faite par un tirage au sort.

Le conseil d'administration procèdera à un tirage au sort parmi les personnes qui auront manifesté leur intérêt avant le 6 juillet. Une confirmation sera transmise aux cinq membres dont le nom aura été tiré.

Un tirage au sort permettra également de donner un ordre numérique pour les 6^e et suivants en cas du désistement de l'un des 5 premiers.

Un avis sera transmis aux personnes dont le nom n'aura pas été tiré afin de leur permettre de faire une démarche de remisage dans un autre lieu.

Adoptée par le Conseil d'administration le 24 avril 2023

Présentée aux membres en assemblée générale le 15 mai 2023

Pour ne pas mettre le feu!

La tentation peut être forte pour certains qui planifient l'organisation d'une fête, d'ajouter un moment flamboyant!

Quiconque aimerait déployer un feu d'artifices sur son terrain doit connaître les risques qui s'y rattachent et les consignes à suivre.

- L'utilisateur doit demander un permis au service incendie de la Municipalité (R-339-2000);
- L'utilisateur doit respecter les interdictions émises par la SOPFEU ou la Municipalité. Il est de la responsabilité de chacun de vérifier l'indice de feu avant une telle activité;

Où trouver l'indice de feu :

<http://www.stcomelanaudiere.ca>

<https://sopfeu.qc.ca>

- L'utilisateur qui obtient un permis doit respecter tant les consignes de la Sécurité publique (www.msp.gouv.qc.ca/incendie, rubrique Conseils de prévention) que celles de la SOPFEU en ce qui a trait notamment aux risques selon l'indice de feu de forêt;
- Un déploiement de pièces pyrotechniques est sécuritaire lorsque l'ensemble des critères énoncés par le service incendie de la Municipalité (sur le site web de Saint-Côme) sont respectés;
- Conformément à la réglementation municipale, les feux d'artifices sont interdits pour les résidences de tourisme (R-657-2021)
- D'autres règles concernant les différents feux en plein air sont décrites dans le règlement municipal (R-644-2019).



Cueillette des matières résiduelles

Lundi

Petit Belceil
Grand Belceil
Commerces
Rang 7

Lac Côte jusqu'au coin de la route 343

Lac France jusqu'au Rang des Venne

Mardi

Val Saint-Côme
(à partir de l'Avenue Gagné
jusqu'au Lac Boisvert)
Domaine Lepage

Mercredi

Rang 9
Rang Versailles
Lac Clair
Chemin Laporte

Jeudi

Chemin de la Ferme
Domaine du Nord
Rang des Venne
Zec Lavigne

Vendredi

Village
Du Rang 9 vers le village
Commerces

Il est primordial de mettre vos ordures dans les bacs roulants, car plus rien n'est ramassé à l'extérieur de ceux-ci.



Nous ne pouvons prévoir la quantité exacte d'ordures à ramasser chaque jour, il peut donc arriver que la tournée soit quelque peu avancée ou retardée, surtout lors d'une semaine incluant un congé férié. Nous ne pouvons non plus prévoir les bris du camion à ordures.



RUE

Placez-les en bordure de rue, sur votre propriété; - Placez vos bacs de sorte que les poignées et les roues soient du côté de la maison; - Assurez-vous qu'il y ait un dégagement d'environ 60 cm (2 pieds) autour des bacs pour faciliter la collecte mécanisée; - Veillez à ce que le couvercle du bac soit bien fermé et que rien ne soit déposé sur le dessus.

Horaire de la cueillette

En 2023, il est obligatoire de disposer vos matières résiduelles (*bac noir ou vert*), recyclables (*bac bleu*) et organiques (*bac brun*) dans des bacs roulants munis d'une prise européenne. Autant les bacs d'une capacité de 240 litres que de 360 litres sont acceptés.

Depuis janvier 2023, les matières résiduelles (ordures) sont ramassées une semaine sur deux. Durant l'autre semaine, ce sont les matières recyclables qui sont ramassées. Par exemple, si vous demeurez dans le secteur de Val Saint-Côme, vos matières résiduelles sont ramassées un mardi sur deux. L'autre mardi, c'est la collecte de vos matières recyclables.

Aussi, les matières organiques sont ramassées une fois par mois de novembre à avril. Durant les mois de mai à octobre, ce sera chaque semaine. Si votre bac brun déborde ou est trop lourd, n'hésitez pas à communiquer avec l'Hôtel de ville et nous irons vous en livrer un deuxième.

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

17 collecte matières organiques pour tous les secteurs

Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

14 collecte matières organiques pour tous les secteurs

Mars

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

21 collecte matières organiques pour tous les secteurs

Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

25, 26 collecte matières organiques

Mai

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Mardis et mercredis collecte matières organiques

Juin

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mardis et mercredis collecte matières organiques

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

31 Mardis et mercredis collecte matières organiques

Août

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Mardis et mercredis collecte matières organiques

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mardis et mercredis collecte matières organiques

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Mardis et mercredis collecte matières organiques

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

21 collecte matières organiques pour tous les secteurs

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

12 collecte matières organiques pour tous les secteurs

Les 22 et 29 sont fermés à midi.



